

Appels mondiaux MARS/AVRIL 2012

Bahreïn – Aayat Alqormozi
Une étudiante arrêtée pour avoir lu des poèmes

Aayat Alqormozi, une étudiante de 20 ans, risque à tout moment d'être emprisonnée pour avoir récité plusieurs de ses poèmes, critiques à l'égard du roi de Bahreïn et du Premier ministre. Elle les a lus à haute voix lors de rassemblements en faveur de la réforme, en février 2011. Le 30 mars 2011, elle a été arrêtée après avoir été contrainte de se rendre aux autorités, afin de protéger sa famille. Avant qu'elle ne le fasse, les forces de sécurité avaient effectué deux descentes chez ses parents et menacé de tuer ses frères.

Maintenue en détention jusqu'en juillet 2011, Aayat Alqormozi a été torturée pendant cette période. En juin, un tribunal militaire l'a condamnée à un an de prison, puis, en novembre, la Haute Cour criminelle d'appel, une juridiction civile, a décidé d'interrompre la procédure jusqu'à nouvel ordre. Cependant, sa situation juridique demeure incertaine, et les charges retenues contre elle n'ont pas été abandonnées. En septembre, lorsqu'elle a voulu reprendre ses cours à l'université de Bahreïn, un garde l'a empêchée d'entrer sur le campus. L'administration de l'université ne lui a donné aucune explication à ce sujet. Cependant, en janvier 2012, elle a signé des documents indiquant qu'elle pouvait reprendre ses études.

Au moins 1 000 personnes ont été arrêtées à Bahreïn à la suite des manifestations en faveur de la réforme qui ont débuté en février. Cinq personnes sont mortes en détention sous la torture. Des dizaines de détenus, comme Aayat Alqormozi, ont comparu devant des tribunaux militaires. La comparution de civils devant des juridictions militaires contrevient aux normes internationales d'équité des procès. En octobre 2011, toutes les affaires avaient été transférées à des tribunaux civils.

Veillez écrire aux autorités de Bahreïn pour leur demander de veiller à ce que la condamnation d'Aayat Alqormozi soit annulée et à ce que toutes les charges retenues contre elle soient abandonnées. Exhortez-les à ouvrir une enquête sur ses allégations de torture et autres mauvais traitements en détention, et à traduire en justice les responsables présumés de ces actes.

Envoyez vos appels à :

Dr Fatima Mohamed Al-Balooshi
Minister of Human Rights and Social Development
Ministry of Human Rights and Social Development
Manama
P.O. Box 32868
Bahreïn

Fax : +973 17104977

Courriel : pr@social.gov.bh

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Madame la Ministre,

République dominicaine – Juan Almonte Herrera
Un membre du Comité dominicain des droits humains porté disparu

Juan Almonte Herrera, membre du Comité dominicain des droits humains, est porté disparu depuis le 28 septembre 2009. Il aurait été enlevé dans la capitale, Saint-Domingue, par des agents de police armés.

Juan Almonte se rendait à pied à son lieu de travail, où il exerçait la profession de comptable, lorsqu'il a été enlevé. Le mois suivant, deux corps calcinés ont été découverts dans une voiture, à Saint-Domingue. La sœur de Juan Almonte Herrera a identifié l'un des corps comme étant celui de son frère, mais les tests ADN se sont révélés négatifs. La famille a contesté la façon dont ces tests avaient été réalisés.

Les proches et les avocats de Juan Almonte ont affirmé être surveillés par des individus qui, selon des témoins, seraient des policiers. Ils auraient fait l'objet de filatures en voiture et des personnes se seraient postées dans la rue devant chez eux. La sœur de Juan Almonte a reçu des appels téléphoniques anonymes lui demandant de cesser de médiatiser l'enlèvement de son frère.

Lorsqu'ils ont signalé ces incidents aux autorités, on leur a dit de solliciter une protection auprès d'un corps de police, celui-là même qu'ils accusent de les harceler.

À plusieurs reprises, la Commission interaméricaine des droits de l'homme a qualifié de totalement insuffisante l'enquête menée par les autorités dominicaines et a critiqué l'incapacité de celles-ci à prendre des mesures concrètes pour déterminer où se trouve Juan Almonte.

En mai 2010, la Cour interaméricaine des droits de l'homme a ordonné à la République Dominicaine d'assurer la protection de la famille et des avocats de Juan Almonte. À ce jour, ils n'ont pourtant bénéficié d'aucune mesure de cet ordre.

Veuillez écrire aux autorités dominicaines en les appelant à déterminer où se trouve Juan Almonte Herrera, qui a été enlevé le 28 septembre 2009. Demandez l'ouverture d'une enquête exhaustive, impartiale et indépendante sur sa disparition forcée et l'octroi à sa famille et à ses avocats d'une protection adéquate contre les menaces et le harcèlement. Envoyez vos appels à :

Lic. José Ramón Fadul
Ministro de Interior y Policía
Ministerio de Interior y Policía
Ave. México, Esq. Leopoldo Navarro,
Edif. Oficinas Gubernamentales
Santo Domingo
République dominicaine

Fax : +1 8096851194 ou +1 8096866599

Courriel : jfadul@mip.gob.do

Formule d'appel : *Sr. Ministro*, / Monsieur le Ministre,

Éthiopie – Conseil éthiopien des droits humains

La législation s'oppose à l'action en faveur des droits humains

Une récente loi répressive compromet gravement les activités du Conseil éthiopien des droits humains (CEDH), une ONG qui surveille les violations des droits humains en Éthiopie et rassemble des informations à ce sujet. Les comptes bancaires du CEDH ont été bloqués, ce qui représente pour l'organisation un coût d'environ 566 000 dollars des États-Unis. À cause de la Loi de 2009 sur les sociétés et associations caritatives, le CEDH ne peut pas faire son travail, pourtant indispensable, et soutenir les victimes de violations des droits humains en Éthiopie. D'autres organisations ont complètement arrêté de s'occuper des droits humains.

Le CEDH est la plus vieille organisation de défense des droits humains du pays. Depuis 20 ans, il réalise un travail de recherche et de plaidoyer de haut niveau dans toute l'Éthiopie. En tant qu'organisme indépendant, le CEDH a pu dénoncer de nombreux problèmes, même les plus sensibles. Dans ses 12 bureaux régionaux, le CEDH a également effectué de la formation en matière de droits humains, assuré le suivi des élections, mené des visites de centres de détention et apporté un soutien juridique à des victimes de violations.

La Loi de 2009 interdit aux organisations dont plus de 10 % des financements sont issus de sources étrangères de travailler sur des questions relatives aux droits humains. Une Agence des sociétés et associations caritatives a également été mise en place. Dotée de larges pouvoirs discrétionnaires, dont la surveillance des organisations locales et la possibilité de s'impliquer directement dans leur gestion et leurs activités, elle pourrait mettre encore plus en danger les victimes d'atteintes aux droits humains.

En raison de ces restrictions, le CEDH a dû fermer neuf de ses 12 bureaux et se séparer de 85 % de ses employés, dont certains ont fui le pays.

Les autorités éthiopiennes sont depuis longtemps hostiles au travail en faveur des droits humains, et le personnel du CEDH a été victime de menaces, d'agressions et d'arrestations. Cette loi a encore exacerbé un climat déjà menaçant.

Veuillez écrire aux autorités éthiopiennes en leur demandant de modifier la Loi sur les sociétés et associations caritatives afin de supprimer les dispositions qui limitent les activités en faveur des droits humains menées par des ONG locales ou internationales. Exhortez-les à débloquent les comptes bancaires du Conseil éthiopien des droits humains et à autoriser cette organisation à accéder à ses fonds sans condition. Envoyez vos appels à :

Prime Minister Meles Zenawi
P.O. Box 1031
Addis Ababa
Éthiopie

Fax : +251 11155 2020
Formule d'appel : *Dear Prime Minister*, / Monsieur le Premier ministre,

[Légende photo : Le CEDH assure l'éducation des électeurs dans la région d'Oromia.]

République de Corée – Moon Myung-jin Un objecteur de conscience emprisonné

L'objecteur de conscience Moon Myung-jin purge actuellement une peine de 18 mois de détention pour avoir refusé de faire son service militaire obligatoire. Militant pacifiste et bénévole au sein de l'Internationale des Résistant(e)s à la Guerre (IRG), au Royaume-Uni, et au sein de l'ONG World without War, en Corée du Sud, il refuse de faire son service militaire en raison de son opposition à la guerre.

Moon Myung-jin explique qu'il a commencé à s'intéresser à l'objection de conscience en 2006, lorsqu'il a vu la police antiémeutes et les forces armées disperser violemment des manifestants pendant une campagne contre les expulsions forcées. Le 14 décembre 2010, le jour où il a reçu l'ordre de rejoindre les rangs de l'armée, il a tenu une conférence de presse devant le ministère de la Défense, et a affirmé son refus de faire son service militaire.

La première audience de son procès a eu lieu le 16 mars 2011 et il a été condamné le 30 mars. Détenu à Séoul, à la prison du Sud, Moon Myung-jin travaille de 6 heures à 18 heures en cuisine, avec des pauses pour le petit déjeuner et le déjeuner. Il partage sa cellule avec trois détenus condamnés pour des infractions pénales.

En novembre 2011, plus de 790 objecteurs de conscience étaient emprisonnés en Corée du Sud. Le droit sud-coréen ne contient aucune disposition permettant aux objecteurs de conscience d'effectuer un service civil de remplacement.

Veuillez écrire aux autorités sud-coréennes en les appelant à libérer immédiatement et sans condition Moon Myung-jin et à faire en sorte qu'il soit exempté de service militaire. Priez-les instamment d'effacer son casier judiciaire ainsi que celui de tous les autres objecteurs de conscience de Corée du Sud, et de les indemniser de manière adéquate pour le temps qu'ils ont passé en prison. Envoyez vos appels à :

President Lee Myung-bak
1 Cheongwadae-ro
Jongno-gu
Seoul 110-820
République de Corée

Fax : +82 2 770 4734

Courriel : foreign@president.go.kr

Formule d'appel : *Dear Président, / Monsieur le Président,*

Des lettres de solidarité (de préférence en anglais ou en coréen) peuvent être envoyées à Moon Myung-jin en prison. Veuillez ne pas indiquer votre adresse. Adressez vos messages à :

Myung-jin MOON (Inmate No. 837)
Geumcheon P.O. Box 165
Geumcheon-gu
Seoul 153-600
République de Corée

Iran - Ahmad Zeidabadi

« On a reçu l'ordre de t'écraser »

Journaliste et défenseur des droits humains, Ahmad Zeidabadi purge une peine de six ans d'emprisonnement en Iran. Il a également été condamné à une peine de cinq années d'exil intérieur après sa libération, assortie d'une interdiction à vie de se livrer à toute forme d'action sociale ou politique. Depuis fin janvier 2010, il est détenu à la prison de Rajai Shahr, à Karaj, à l'ouest de Téhéran, où les conditions de détention sont très dures.

Collaborateur de diverses publications, Ahmad Zeidabadi est l'auteur d'articles critiques à l'égard du pouvoir iranien et traitant de questions de droits humains. Il est également secrétaire général de l'Association des diplômés, dont l'objectif est d'améliorer la situation des droits humains en Iran. Il a été arrêté le 21 juin 2009 et détenu au secret pendant 35 jours dans une cellule mesurant seulement 1 m x 1,5 m. Pendant cette période, les hommes qui l'interrogeaient l'ont frappé, dit-il, et lui auraient lancé : « On a reçu l'ordre de t'écraser, et si tu ne coopères pas, on peut faire ce qu'on veut de toi. Si tu ne veux pas signer le compte rendu d'interrogatoire, on te forcera à l'avalier. »

Il a comparu le 8 août 2009 dans le cadre d'un procès collectif « pour l'exemple » manifestement inique. Sa condamnation a été confirmée en janvier 2010. Amnesty International avait déjà fait campagne pour sa remise en liberté lorsqu'il avait été incarcéré pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression.

Pour de plus amples informations sur les préoccupations d'Amnesty International au sujet des personnes détenues en Iran, veuillez vous reporter au rapport *"We are ordered to crush you": Expanding repression of dissent in Iran*, MDE 13/002/2012, à l'adresse www.amnesty.org

Veuillez écrire pour demander la libération immédiate et sans condition d'Ahmad Zeidabadi, qu'Amnesty international considère comme un prisonnier d'opinion. Envoyez vos appels au responsable du pouvoir judiciaire :

Head of the Judiciary
Ayatollah Sadegh Larijani
(care of) Public relations Office
Number 4, 2 Azizi Street
Vali Asr Ave., above Pasteur Street intersection
Tehran
Iran

Courriel : bia.judi@yahoo.com (objet : « FAO Ayatollah Sadegh Larijani »), ou larijani@dadgostary-tehran.ir

Myanmar – Khun Kawrio

Un jeune militant emprisonné et torturé

Le militant politique Khun Kawrio a été arrêté le 10 mars avec Khun Bedu et Khun Dee De, deux autres militants et responsables de mouvements de jeunes, également membres de l'ethnie kayah. Ils ont tous subi des tortures et d'autres mauvais traitements avant d'être condamnés à des peines allant de 35 à 37 ans de prison. Khun Bedu et Khun Dee De ont été libérés le 13 janvier 2012 lors d'une grâce de prisonniers, mais Khun Kawrio est toujours derrière les barreaux.

Ils ont été arrêtés et emprisonnés pour avoir organisé une campagne appelant les jeunes à voter « non » à un référendum sur une nouvelle constitution. Après son arrestation, Khun Kawrio a été interrogé 15 jours durant. Pendant cette période, il a été frappé à coups de bâton, a reçu des coups de pied et a été forcé à s'agenouiller sur des cailloux. On lui a mis du ruban adhésif sur la bouche pour l'empêcher de crier, ainsi qu'un sac en plastique sur la tête. Il était contraint de rester couché au soleil pendant plusieurs heures et forcé à inhaler de l'eau, ce qui provoque l'équivalent d'une noyade. À cause de l'eau qui se trouvait dans ses poumons, il a souffert de problèmes respiratoires pendant plusieurs mois, mais n'a pas pu recevoir de soins médicaux.

Les trois militants ont été condamnés par les autorités militaires sans avoir été jugés. Khun Kawrio a été condamné en vertu de cinq lois différentes, l'ensemble de ses peines représentant 37 ans de prison. Il est actuellement détenu à la prison de Meiktila, à plus de 260 km du lieu de résidence de sa famille. Par conséquent, cette dernière peut difficilement lui rendre visite ou lui fournir des médicaments, des vêtements ou de la nourriture en complément des rations fournies par la prison.

Veillez écrire en vous félicitant de la libération de Khun Bedu et de Khun Dee De le 13 janvier 2012. Demandez la libération immédiate et sans conditions de Khun Kawrio, qui est considéré par Amnesty International comme un prisonnier d'opinion. Envoyez vos appels à :

Minister of Home Affairs
Lt Gen Ko Ko
Ministry of Home Affairs
Office No. 10
Nay Pyi Taw
Myanmar

Formule d'appel : *Dear Minister*, / Monsieur le Ministre,